

cause. Cela me paraît raisonnable. Ceux qui ont discuté avec moi cette question de grande envergure et fort importante n'ont jamais manqué de l'aborder de ce point de vue. Quant aux avantages à ajouter en vue d'encourager le bilinguisme, ils les rattachaient aux titres et qualités qui justifiaient un traitement supérieur. Telle est la situation.

(Texte)

**M. Pigeon:** Monsieur le président, le 5 mars dernier, l'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) déclarait à Toronto que les Canadiens français à l'emploi du gouvernement fédéral, à Ottawa, étaient frustrés et étaient traités injustement. En conséquence, je demande à l'honorable ministre s'il partage l'opinion exprimée par l'honorable ministre de la Justice, qui disait à Toronto que les Canadiens d'expression française, dans le fonctionnarisme fédéral, étaient frustrés et injustement traités, oui ou non?

(Traduction)

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, je crois avoir le droit, dans la mesure où je respecte intégralement le Règlement, de répondre à une question comme je le désire, de la manière qui, selon moi, lui rend justice. Je ne peux accepter de restreindre ma réponse suivant les souhaits aux exigences de l'honorable représentant, quel que soit mon désir de lui plaire. Je crois qu'il devrait reconnaître cela en me posant une question. Je n'accepterai pas un seul instant qu'on dise que le personnel bilingue de la fonction publique à Ottawa a été frustré de quelque façon, contrarié, ou victime de partialité. (Applaudissements). Je sais que ce personnel est très recherché depuis un certain nombre d'années.

(Texte)

Je regrette beaucoup, monsieur le président, de ne pas comprendre très bien la langue française.

(Traduction)

Je regrette profondément de ne pas comprendre très bien cette langue. Mais j'ai dû m'occuper du problème, à titre de député de la région, vivant depuis des années parmi un grand nombre de fonctionnaires, et je sais qu'il n'est pas juste de dire que ceux qui appartiennent à ce secteur de la fonction publique ont essuyé un échec, ou ont été frustrés, en réalité il y a une grande pénurie de personnes de cette catégorie, et on se les arrache. Ils ont des occasions d'avancement susceptibles de séduire les jeunes gens qui veulent faire carrière dans le service public. (Applaudissements) Moi-même, lorsque je détenais un autre portefeuille, j'ai passé beaucoup de temps à chercher les moyens d'en attirer davantage dans

le service public, pour desservir les régions du pays, (en particulier, celle du fleuve Saint-Laurent), où les candidats aux postes disponibles devaient parler les deux langues. Je puis dire à l'honorable député que l'offre est demeurée bien inférieure à la demande. Je puis, s'il le veut, illustrer ma déclaration en lui disant de quels postes il s'agissait.

Telles sont les chances qui s'offrent aux fonctionnaires bilingues à Ottawa. C'est pourquoi je suis satisfait du travail actuel du gouvernement, grâce en partie à ces prévisions budgétaires visant à leur offrir des moyens qui permettront aux fonctionnaires actuels de devenir plus facilement bilingues. Il y a dans ce domaine un besoin réel, et c'est une erreur de croire qu'on a défavorisé ou frustré telle ou telle catégorie de fonctionnaires à cause de la langue. Cela n'est pas exact et ne l'a jamais été.

**M. Martin (Timmins):** J'aurais quelques mots à dire sur cette question aussi intéressante qu'importante. Je pense que le gouvernement devrait songer à créer une nouvelle catégorie, au sein de la fonction publique, pour les employés vraiment bilingues. Je ne me classerais pas dans cette catégorie, car même si je puis comprendre et lire le français, je ne m'exprime pas en français comme je le voudrais. La raison en est bien simple. C'est que je pense en anglais et pour penser en anglais tout en s'exprimant avec précision en français, il faudrait une formation comme celle des interprètes que nous avons à la Chambre.

Nous avons des exemples de ce que je veux dire dans la fonction publique, et aussi à la Chambre. Certains députés n'ont pas un seul commettant qui parle français. Certains autres n'en ont peut-être pas un seul qui parle anglais. Si ces députés ont une secrétaire bilingue, après trois ou quatre ans, cette secrétaire bilingue devient une secrétaire unilingue. Celui qui ne pratique pas les deux langues finit tôt ou tard par en perdre une. Un ancien député nous avait dit un jour qu'il n'est pas suffisant d'avoir des connaissances théoriques d'une langue pour la parler couramment; il faut aussi la pratiquer.

Prenons, par exemple, la circonscription de Danforth, à Toronto. J'imagine que le représentant de Danforth n'a pas besoin d'une secrétaire bilingue. Par ailleurs, j'imagine que l'honorable député de Beauce n'aurait pas besoin non plus d'une secrétaire bilingue. Toutefois, pour des représentants de circonscriptions comme la mienne, à moitié française et à moitié anglaise, et de bien d'autres circonscriptions du même genre, je pense qu'il est certes nécessaires d'avoir une secrétaire bilingue. Souvent, des problèmes se posent